

Lotissement à usage principal d'habitation  
"Le Domaine du Ruisseau de l'Aumerière"  
Tranche 1

PA10.3 - PLAN DES CLÔTURES

DOSSIER	L211979			
Reference MITOZAD	L21979.DWG			
Reference PLAN	L21979-PA10.1-11.PDF			
Planificateur	RGFR-CO27			
Niveau	NGF-GN69			
Scale	Echelle : 1/500			
Index	Date	Destinataire	Ville/Usager	Motivations
A	08/03/2023	PAE (M. JEAN-LOUIS)		

Atelier Urbanova  
2 rue de la Tsomière  
44400 La Roche-sur-Yvon  
Tel. 02 51 07 28 31

ERENON  
Paysagiste concepteur - Urbaniste

**GÉOUEST**  
20 rue J.Y. Coullinac - BP 50052  
85100 La Roche-sur-Yvon  
Tel. 02 51 07 28 31

LÉGENDE CLÔTURES

- Clôtures à l'alignement des rails et véhicules particuliers - Cas 1  
Haies adossées à la charge de l'aménagement  
Géotextile facultatif à la charge des soutènements
- Clôtures à l'alignement des rails et véhicules particuliers - Cas 2  
Haies adossées à la charge des soutènements  
Géotextile obligatoire à la charge des soutènements
- Clôtures en limite séparative avec un espace naturel / ruisseau  
Géotextile obligatoire à la charge de l'aménagement
- Clôtures en limite entre deux parcelles privées  
Géotextile facultatif à la charge de l'aménagement
- Clôtures en limite entre deux parcelles privées  
Géotextile à la charge des soutènements

Les limites des lots seront tracées par les différents porteurs de projets. Elles devront en tout point être conformes aux dispositions prévues par les limites entre soutènements privés et soutènements publics.

